



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**Mairie de THEZA**

**Membres : 18**

**Présents : 15**

**Procuration : 3**

**Voix délibérative : 18**

**Date de convocation :  
20/06/2024**

**Date d'affichage :  
26/06/2024**

L'an deux mille vingt et quatre, le mardi 25 juin à 18h30, le Conseil municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

**Présents** : Jean-Jacques THIBAUT, Marc GIMBERNAT, François MOUTTE, Suzanne SICARD, Lydie MAJORAL, Laurent TOIX, Robert DIAZ, Sophie SALA, Patricia BAILLEUL, Laurent DESAINRIQUER, Nicolas MOREL, Marie-Odile BEAUVOIS, Cécile GRIVOIS-DONAT, Magali ROUGE, André PRADIER

**Absents excusés** : Thierry SOLDA (procuration à Marc GIMBERNAT), Philippe GARCIA (procuration Jean-Jacques THIBAUT), Michèle VALDENNAIRE, (procuration à Sophie SALA)

**Secrétaire de séance** : Marc GIMBERNAT.

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et donne lecture des procurations. Il rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour, et précise que monsieur Marc GIMBERNAT en sera le secrétaire de séance.

Il rappelle un des éléments de la charte de l'élu local :

« Vous avez reçu et pris connaissance de l'ordre du jour et de la note de synthèse du conseil municipal de ce jour. En application de l'article 3 de la charte de l'élu, est-ce qu'un membre du conseil souhaite signaler un conflit d'intérêt éventuel le concernant ? »

*Merci de consigner au PV qu'aucun des membres du conseil n'a signalé de conflit d'intérêt*

Il précise que le rappel de cet article et la question posée permettent de se dégager d'une suspicion de conflit d'intérêt entre les élus et les différents éléments prévus dans les délibérations à venir.

Aucun des membres présents n'a signalé de conflits d'intérêts sur les points inscrits à l'ordre du jour.



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**MAIRIE DE THEZA**

**Affaire 0 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal précédent (06/02/2024)**

Monsieur le Maire présente le compte rendu du précédent Conseil Municipal et le soumet au vote des élus qui l'approuvent.

**Affaire 1 : décisions du Maire sur la base de ces délégations**

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises sur la base de ses délégations.

015 2024	Demande de subvention fonds verts – tranche 2 Eclairage public (139 770 € HT de travaux et 8200 € HT de maitrise d'œuvre)
016 2024	Marché de maitrise d'œuvre entreprise rossignol Eclairage public (17 600 € HT répartie sur tranche 1 pour 9400 € HT et tranche 2 pour 8200€ HT)
017 2024	Marché TAEH Fonds vert Eclairage tranche 1ere tranche
018 2024	Mission partielle COGEAM Fonds Verts Renaturation Prat del Cavall (6300 € HT)
019 2024	Demande de subvention FIPD vidéo protection (113 400 € HT)
020 2024	Rue Marcel Pagnol : attribution lot 2 AGECE TP 24 117.90 € HT
021 2024	Concession cimetière Mme COUPEAU
022 2024	Attribution étude de sol groupe scolaire GINGER (4650 € HT)
023 2024	Demande subvention pour la renaturation du prat del cavall (Conseil régional, départemental et CCSR)
024 2024	SCR travaux de maçonnerie rue Marcel Pagnol
025 2024	Demande de subvention vidéo protection (pour 112 114.14 € HT)

Monsieur apporte quelques précisions sur les décisions prises :

- Sur la tranche 2 du fonds vert, la subvention attendue est de 15% environ
- Concernant le projet de renaturation du Prat del Cavall, une subvention de 100 000 € de l'agence de l'eau est en cours de notification
- Les travaux de l'entreprise SCR consiste à reprendre les piliers de la rue Marcel Pagnol en Cayrou
- Concernant le FIPD, nous avons ajusté le montant de la demande de subvention en fonction de l'estimation que nous avons eu

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire.

**Affaire 2 : Achat parcelle AK 58 et 59**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des négociations ont été lancées concernant une acquisition sur les parcelles du terrain AK 58 et AK 59 appartenant à Mme NICOLAU sur la route de Perpignan.

Afin de pouvoir réaliser un accès à l'école Marcel Pagnol par l'arrière de cette dernière, il a été décidé de créer la rue Marcel Pagnol qui partira de la rue Aristide Briand et desservira l'arrière de l'école.



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**MAIRIE DE THEZA**

L'objectif est de pouvoir réaliser un accès dédié pour les livraisons de repas, un parking pour nos collaborateurs et les personnels de l'éducation nationale afin de pouvoir désengorger le parking de l'école.

Une première délibération prise en séance du 6 février 2024 l'avait autorisé à acquérir les parcelles concernées mais une demande du vendeur a interrompu le processus d'acquisition, concernant l'inclusion dans l'acte de l'obligation de réaliser une clôture limitant les terrains issus de la division parcellaire. Cet avantage en nature se traduit par une estimation dont le montant figure à l'acte de vente et qui modifie donc le sens de la délibération.

Suite à l'intervention du géomètre sur les parcelles AK 58 et AK59, une division parcellaire a été réalisée comme suit :

- Deux parcelles, AK 84 (33a et 04Ca) et AK 86 (2a et 14Ca) objet de l'acquisition
- Deux autres parcelles AK 85 et AK 87 qui reste propriétaire des parties à la vente

Le projet d'acte notarié rédigé par Maître Fourès reprend les éléments suivants : un montant de la vente de 87 950 € pour le prix du bien ; un montant de 10 000 € sous clause résolutoire si la clôture n'est pas posée avant le 30 novembre 2024, des frais d'actes pour un montant de 2 500 €. La somme à verser au notaire est donc de 90 450 € au jour de la signature de l'acte (87 950 € + 2 500 €).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition des parcelles AK 84 et AK 86 pour le montant indiqué.

**Affaire 3 : Convention mise en œuvre dispositif petit déjeuner**

Monsieur le Maire présente le projet de convention des petits déjeuners entre le ministère de l'éducation nationale, la jeunesse et le sport et la Ville de THEZA autour du dispositif "petit déjeuner dans les classes maternelles » à concurrence de 11 088 petits déjeuners par an. Cette convention comprend un volet financier puisque le ministère nous soutient à hauteur de 1.30 € par petit déjeuner servi aux enfants.

Monsieur le Maire précise que cette convention arrive un peu tardivement car les crédits n'étaient pas inscrits sur le budget de l'inspection académique. Lors de la venue de la représentante de l'IA pour les journées portes ouvertes de la restauration scolaire, il lui a rappelé les engagements qui avaient été pris ; la convention est arrivée peu de temps après.

Cette convention est prévue pour une durée de 1 an et est renouvelable par avenant. Il soumet cette convention au vote de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

**Affaire 4 : Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire présente la décision modificative numéro 1.

En fonctionnement, la Trésorerie d'Argeles sur Mer nous a signalé que des dégrèvements de THLV ont eu lieu sur l'année 2023 et il convient de régulariser la situation en émettant un mandat au chapitre 014 compte 7391112. Pour contrebalancer cette dépenses supplémentaires, Monsieur le Maire propose d'augmenter le chapitre 70 et plus particulièrement le compte 70323 (redevance d'occupation du domaine public communal pour lequel nous avons perçu plus que ce que nous avons escompté.



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**MAIRIE DE THEZA**

L'équilibre se fait comme suit :

Fonctionnement									
Dépenses		voté	DM	TOTAL	Recettes		voté	DM	TOTAL
Chapitre 011	charges générales	489 900,00 €		489 900,00 €	chapitre 002	résultat rporté	48 781,35 €		48 781,35 €
chapitre 012	charges de personnel	875 393,00 €		875 393,00 €	chapitre 013	atténuation de charges	55 000,00 €		55 000,00 €
chapitre 014	atténuation de produit		3 000,00 €	3 000,00 €	chapitre 042	opération d'ordre	25 000,00 €		25 000,00 €
Chapitre 65	autre charges	158 310,00 €		158 310,00 €	chapitre 70	produits des services	204 000,65 €	3 000,00 €	207 000,65 €
chapitre 66	charges financières	17 000,00 €		17 000,00 €	chapitre 73	impôts et taxes	216 300,00 €		216 300,00 €
chapitre 67	charges exceptionnelles	100,00 €		100,00 €	chapitre 731	impositions directes	962 064,00 €		962 064,00 €
Chapitre 68	Dotations	400,00 €		400,00 €	chapitre 74	dotations et participations	407 967,00 €		407 967,00 €
chapitre 023	virement	397 310,00 €		397 310,00 €	chapitre 75	autres produits de gestion courante	24 200,00 €		24 200,00 €
chapitre 042	opération d'ordre	5 000,00 €		5 000,00 €	chapitre 76	produit financier	100,00 €		100,00 €
TOTAL		1 943 413,00 €	3 000,00 €	1 946 413,00 €			1 943 413,00 €	3 000,00 €	1 946 413,00 €

En investissement, Monsieur le Trésorier d'Argeles sur Mer nous a sollicité pour intégrer les frais d'étude aux travaux qui ont été réalisés à la suite de ces études. Il convient de procéder à une opération équilibrée en dépenses et recette au chapitre 041 (opération d'ordre au sein de la même section) . Ces sommes ont été payées avant 2021 sur le compte 203 études.

Investissement									
dépenses					recettes				
chapitre 041	op d'ordre 231	0	20000	20000	chapitre 041	op d'ordre 203	0	20000	20000

Monsieur le Maire propose de voter cette DM numéro 1 qui est approuvée à l'unanimité.

**Affaire 5 : Points divers**

- Organisation des élections législatives

Monsieur le Maire rappelle que nous sommes appelés aux urnes dimanche 30 juin et dimanche 7 juillet 2024 pour les élections législatives. Il sollicite les élus afin de connaître leur préférence ou leurs impératifs pour l'organisation des permanences le dimanche 30 juin. Le bureau de vote ouvrira à 8h00 et fermera à 18h00.

Le timing sera serré compte tenu de la fête votive qui se déroulera du 28 au 30 juin pour la Saint Pierre.

- Programme des festivités

Madame Suzanne SICARD donne lecture du programme des festivités qui vont se dérouler sur la période estivale. Elle rappelle la présence nécessaire des élu(e)s pour le rangement et la mise en place des animations sur la fête votive.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faudra prévoir le passage de la balayeuse, le nettoyage des poubelles, mais aussi le parvis de la mairie et le maintien de l'éclairage sur la place de la promenade après 1h du matin.

S'en suit une série de manifestation rapprochée : 11 juillet, 13 juillet, 14 juillet...

Monsieur le Maire, après consultation, propose que l'on remette la Médaille de la Ville à Yanis CASENOVE qui a été champion de France de Karaté en catégorie Semi Contact.\*



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**MAIRIE DE THEZA**

---

- Points divers / projet de travaux rue de l'église

Monsieur le Maire évoque le projet de la rue de l'église.

La commission s'est réunie et, après étude des 3 propositions différentes nous allons organiser une série d'autres réunions visant notamment à mesurer les impacts sur les rues adjacentes dans le cas de la mise en œuvre d'un sens unique.

A l'issue de cette étude, nous organiserons une réunion publique avec les propriétaires et riverains.

Il est 19h45, l'ordre du jour du conseil est épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Marc GIMBERNAT

Jean-Jacques THIBAUT